



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 29 avril 2008

Présidence : Mme Christine Dubugnon

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 19 février 2008 n° 2/08 "Liaison piétonnière chemin Dr Yersin - chemin des Clos"

oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

oui le rapport de la commission des finances

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder à la réalisation des travaux de construction de la liaison piétonnière chemin Dr Yersin - chemin des Clos;
2. accorde pour ces travaux un crédit de Fr. 136'000.- TTC, à amortir en 10 ans dès le budget 2009;
3. autorise la Municipalité à prélever la somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions;
4. autorise la Municipalité à porter au compte de l'année 2008 les frais de fonctionnement y relatifs.

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

C. Dubugnon

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 5 mai 2008.